

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Sept le 22 Février à 19 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire

Étaient également présents : F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillerme, F. Téroute, F. Hervé, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, D. Renouf, MF Guillemot, Z. Dano, MC Couf, O. Huguet, A. Boudios, R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, PY Le Grogneq, C. Pecchia, P. Le Dro, V. Robin Cornaud.

Absents excusés :

C. Jourdain qui a donné procuration à AM Goujon
S. Caroff « « à P. Cormier
M. David « « à L. Detrez

Absente : M.M. Prévost

Secrétaire : Marylise Foidart

Date de la convocation : 15 Février 2017
Date de l'affichage : 15 Février 2017
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 32

**2017_28 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DU
POULDU-LAÏTA - ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Rapporteur : Joël DANIEL

A travers le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) du Pouldu-Laiïta, les communes de Clohars-Carnoët et de Guidel aménagent et gèrent le plan d'eau de la Laiïta, et en particulier les zones de mouillage.

Suite à la démission de Monsieur Dominique CAPART et de Monsieur Jo DANIEL, et conformément aux statuts du SIVU du Pouldu-Laiïta adoptés le 13 décembre 2005, il est nécessaire d'élire un nouveau délégué titulaire et un nouveau délégué suppléant pour pourvoir à leur remplacement

Il est proposé les candidatures suivantes :

- Titulaire : Georges THIERY
- Suppléant : Pascal CORMIER

Le choix a lieu au scrutin secret à la majorité absolue ou relative ~~après deux tours de scrutin~~
sans résultat.

A l'issue du dépouillement, sont élus :

- Titulaire : Georges THIERY
- Suppléant : Pascal CORMIER

Nouvelle composition :

	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
1	Jean-Jacques MARTEIL	Pascal CORMIER
2	Georges THIERY	Patrick GUILBAUDEAU

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'élection ci-dessus

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 23 Février 2017
Le Maire,
Joël DANIEL

